

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2541

23 novembre 2010

### SOMMAIRE

<b>7Miglia S.A.</b> .....	<b>121934</b>	<b>Morgan Sandler Securities S.A.</b> .....	<b>121933</b>
<b>Acab S.A.</b> .....	<b>121942</b>	<b>Motus Advisory S.A.</b> .....	<b>121967</b>
<b>Adam Offergeld II - Adam Offergeld Luxembourg G.m.b.h. &amp; Co K.G.</b> .....	<b>121941</b>	<b>Oracle Securitization S.à r.l.</b> .....	<b>121922</b>
<b>Advanced Asset Management Sicav</b> .....	<b>121942</b>	<b>Real Shopfitting</b> .....	<b>121951</b>
<b>AECOM Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> ..	<b>121942</b>	<b>Reima sàrl</b> .....	<b>121951</b>
<b>Aedon S.A.</b> .....	<b>121941</b>	<b>Remasi S.A.</b> .....	<b>121952</b>
<b>Aeolus Lux S.à r.l.</b> .....	<b>121941</b>	<b>Resadero Investments S.A.</b> .....	<b>121951</b>
<b>All Seas Company S.A.</b> .....	<b>121942</b>	<b>Revolia S.à r.l.</b> .....	<b>121933</b>
<b>Altaire S.A.</b> .....	<b>121942</b>	<b>RMF Promotions S.A.</b> .....	<b>121933</b>
<b>AltoCumulus</b> .....	<b>121941</b>	<b>Romada.Fi S.A.</b> .....	<b>121933</b>
<b>A.M. Renting Sàrl</b> .....	<b>121940</b>	<b>RSNP S.à r.l.</b> .....	<b>121933</b>
<b>Antipodes S.A.</b> .....	<b>121942</b>	<b>Sabemaf Luxembourg S.A.</b> .....	<b>121965</b>
<b>Aquarius Investment Sàrl</b> .....	<b>121968</b>	<b>Sabrine II S.à r.l.</b> .....	<b>121952</b>
<b>Arbalux S.A.</b> .....	<b>121943</b>	<b>SCIRRUS, société civile particulière</b> ..	<b>121965</b>
<b>Ashmore Sicav</b> .....	<b>121931</b>	<b>Serveco A.G.</b> .....	<b>121952</b>
<b>Beagle Holding Luxembourg S.à r.l.</b> ..	<b>121943</b>	<b>Service Photo Luxembourg S.A.</b> .....	<b>121953</b>
<b>BlueLand Luxembourg Holding S.à r.l.</b> ..	<b>121943</b>	<b>Shire Investments Limited S. à r. l.</b> ..	<b>121934</b>
<b>Charlottenburg Capital International Sàrl &amp; Cie SECS</b> .....	<b>121931</b>	<b>Shire Investments Limited S. à r. l.</b> ..	<b>121934</b>
<b>Charterhouse Acorn S.à r.l.</b> .....	<b>121943</b>	<b>Skirnerinvest S.A.</b> .....	<b>121966</b>
<b>Invenergy Wind Europe IV S.à r.l.</b> .....	<b>121941</b>	<b>Snakes &amp; Doves S.à r.l.</b> .....	<b>121952</b>
<b>Libra Fund II (Luxembourg)</b> .....	<b>121953</b>	<b>Société de Recherche Thérapeutique Endovasculaire S.A.</b> .....	<b>121966</b>
<b>Magnolia Source S.à r.l.</b> .....	<b>121968</b>	<b>Soc-Lux S.A.</b> .....	<b>121966</b>
<b>Mat Force Capital Invest (Holding)</b> .....	<b>121932</b>	<b>Soc-Lux S.A.</b> .....	<b>121966</b>
<b>Mercator Invest S.A.</b> .....	<b>121941</b>	<b>Sogefinlux S.A.</b> .....	<b>121966</b>
<b>Milhemet Invest SA</b> .....	<b>121932</b>	<b>Spimelux S.A.</b> .....	<b>121952</b>
<b>Milhemet Invest SA</b> .....	<b>121932</b>	<b>Sterling Equity Partners S.A.</b> .....	<b>121965</b>
<b>Milhemet Invest SA</b> .....	<b>121932</b>	<b>Superga Lux S.A.</b> .....	<b>121967</b>
<b>Millanesina S.A.</b> .....	<b>121932</b>	<b>Sylvex S.A.</b> .....	<b>121967</b>
<b>Miwwelhaus Koeune S.A.</b> .....	<b>121932</b>	<b>Timolux Investments S.à r.l.</b> .....	<b>121942</b>

**Oracle Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.070.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the eighth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Oracle Holding S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending (the "Appearing Party") appeared before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary") on 8 October 2010.

The Appearing Party was represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, as its proxy (the "Proxy") pursuant to a proxy form dated 8 October 2010. The proxy form, signed *ne varietur* by the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

**Articles of Incorporation**

The Appearing Party, represented by the Proxy, has requested the Notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation which the Notary has read to the Appearing Party, represented by the Proxy:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "Oracle Securitization S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law").

**2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole manager of the Company (the "Sole Manager"), or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

2.5 The Company may not have offices or branches outside the Grand Duchy of Luxembourg.

**3. Art. 3. Corporate object.**

3.1 The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitization transactions.

3.2 The Company may enter into any transaction by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind, loan assets and real estate property), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets. The method that will be used to determine the value of the securitized assets will be set out in the relevant issue documentation.

3.3 The Company may in particular carry out the securitisation of mortgage loans (together with any accessory rights and entitlements relating thereto, such as security interests and other forms of collateral, including mortgages), by way of acquisition of the title or assumption of risks relating thereto from the entities having granted such loans or entities having subsequently acquired them.

3.4 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

3.4.1 subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word);

3.4.2 sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Managers or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

3.4.3 in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitization Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge, assignment or other means over the assets and rights held by the Company;

3.4.4 enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and any similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks;

3.4.5 issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, and provided such lending or such borrowing relates to securitization transactions or to the enforcement of any of its rights under any receivable owned by it, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company to the extent related to the activities permitted above. The Company may hold bank accounts; and

3.4.6 enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitization Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of any securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.5 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

3.6 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

**4. Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**5. Art. 5. Limited recourse, Subordination and Non petition.**

5.1 The rights of the shareholders are limited to the assets of the Company after payment of all other creditors, investors or holders of other securities. Any claims which the shareholders may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors, investors and holders of other securities may have. No shareholder may (i) petition for bankruptcy of the Company or, except as provided for under article 19 hereof, request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the company, unless so required by law.

5.2 In accordance with article 64 of the Securitization Law, any investor in, and any creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agrees not to (i) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company.

## Chapter II. - Capital, Shares

**6. Art. 6. Share capital.**

6.1 The corporate capital is fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by twenty five thousand (25,000) shares having each a nominal value of one euro (EUR 1) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

6.3 All Shares will have equal rights.

6.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**7. Art. 7. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**8. Art. 8. Transfer of shares.**

8.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single shareholder are freely transferable.

8.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## Chapter III. - Bonds, Notes and Other debt instruments

**9. Art. 9. Registered or bearer form.** The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into

bearer form. The Company is not able to make public offerings to the extent prohibited by the Law or the Securitization Law.

## Chapter IV. - Management

### 10. Art. 10. Management.

10.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the Sole Manager. In case of plurality of managers, they will constitute the Board of Managers ("conseil de gérance").

10.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

10.3 Each member of the management is an individual and has the appropriate qualifications and experience to be a manager of the Company.

### 11. Art. 11. Powers of the sole manager or of the board of managers.

11.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

11.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**12. Art. 12. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of any manager.

### 13. Art. 13. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

13.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

13.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### 14. Art. 14. Meeting of the Board of Managers.

14.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

14.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present and have waived the convening requirements and formalities.

14.3 All board meetings shall take place in Luxembourg with at least a majority of managers attending each meeting in person in Luxembourg.

14.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

14.5 Subject to article 14.3, the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that no manager attends the meeting by video-conference or conference call being present in the UK or in Germany and provided each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

14.6 For each Meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting of the Board of Managers shall be prepared, signed by all managers and stored in the registered office in Luxembourg.

14.7 The Board of Managers must give full consideration to the matters in question and reach their decision on such matters independently, and on the basis of whether the action proposed is in the best interests of the Company.

14.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

## Chapter V. - General meeting of shareholders

### 15. Art. 15. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

15.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

## Chapter VI. - Business year

### 16. Art. 16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**17. Art. 17. Independent auditor.** The accounts of the Company are audited by one or more approved independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé) appointed by the Board of Managers.

### 18. Art. 18. Distribution right of shares.

18.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

18.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 15.7 above.

18.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

## Chapter VII. - Liquidation

### 19. Art. 19. Dissolution and Liquidation.

19.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

19.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VIII. - Applicable law

**20. Art. 20. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law and the Securitization Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

### *Subscription and Payment for Share Capital*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
Oracle Holding S.à r.l. ....	25,000 Shares
Total .....	25,000 Shares

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of twenty five thousand Euro (EUR 25,000). Proof that the amount of twenty five thousand Euro (EUR 25,000) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twenty five thousand Euro (EUR 25,000), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

#### *Incorporation of the Company*

The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name Oracle Securitization S.à r.l., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

#### *General Meeting of the Company*

1.- The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1.1 Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

1.1.1 Mr Martijn Pieter Jan Sinninghe Damsté, legal officer, born on 2 November 1978 in Deventer, The Netherlands, having his professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and

1.1.2 Mr James Garner Smith Macdonald, director, born on 4 February 1950 in Edinburgh, United Kingdom, having his professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2.-The registered office of the Company is at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Costs and Notarial Deed*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Party represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Person, and the Notary have together signed this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Oracle Holding S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours (la "Partie Comparante") a comparu par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire"), ce 8 octobre 2010.

La Partie Comparante est représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration du 8 octobre 2010. La procuration, signée "ne varietur" par la Partie Comparante et le Notaire, demeurera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

#### **Statuts**

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée selon les statuts suivants dont le Notaire a donné lecture à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Forme- Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Oracle Securitization S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après la «Loi Titrisation»).

## **2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le gérant unique de la société (le «Gérant Unique») ou le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société ne peut avoir des bureaux et des succursales en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

## **3. Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet de conclure, d'exécuter et de servir comme véhicule pour des opérations de titrisation.

3.2 La Société peut participer à toute transaction dans laquelle elle acquière ou prend en charge directement ou indirectement les risques liés à la détention ou la propriété de créances, d'avances et/ou d'autres biens ou actifs (y compris des titres de toute nature, des actifs de crédit et des biens immobiliers), meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, et/ou les risques liés aux passifs ou engagements de tiers ou inhérents à ou faisant partie des activités entreprises par des tiers. La Société peut supporter ou acquérir ces risques en acquérant, par tout moyen, des créances, des avances et/ou des actifs. La méthode utilisée pour déterminer la valeur des actifs titrisés sera stipulée dans la documentation de l'émission correspondante.

3.3 La Société peut en particulier procéder à la titrisation de prêts hypothécaires (ensemble avec tous droits accessoires y liés, tel que des sûretés et autre formes de garanties, incluant des hypothèques), par le biais de l'acquisition du titre de propriété ou l'acquisition des risques y liées des entités ayant accordé ces prêts ou des entités les ayant postérieurement acquis.

3.4 Nonobstant la généralité de ce qui précède, la Société peut en particulier:

3.4.1 souscrire à ou acquérir de toute autre manière appropriée toutes valeurs mobilières ou instruments financiers (au sens le plus large du terme);

3.4.2 vendre, transmettre, céder, charger ou disposer autrement de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le Conseil de Gérance ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autre;

3.4.3 dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses actifs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et donner, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toute sorte de garanties et droits de sûreté, par le biais d'hypothèque, gage, charge, cession ou autres moyens sur les actifs et droits détenus par la Société;

3.4.4 conclure, signer, remettre et exécuter des swaps, des contrats à terme (futures et forwards), des opérations sur produits dérivés, des options, des opérations de pension, des opérations de prêt de titres et d'autres opérations comparables. De manière générale, la Société peut utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs aux investissements pour les besoins de leur gestion efficace, dont, notamment, les techniques et instruments destinés à les protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et les autres risques;

3.4.5 émettre des obligations ou toute autre forme de titres représentatifs de dette (incluant par le moyen d'intérêts participatifs) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société. La Société peut prêter de l'argent y compris le produit d'emprunts et/ou d'émission de titres, et dans la mesure où ce prêt ou cet emprunt est relatif à des transactions de titrisation ou l'exécution de ses droits sous toute créance détenue par la Société, ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société dans la limite des activités permises ci-dessus. La Société peut avoir des comptes bancaires; et

3.4.6 conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou prendre des risques (c'est-à-dire avant l'émission de quelconques valeurs mobilières ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à n'importe laquelle de ses valeurs mobilières ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

3.5 Les descriptions qui précèdent doivent être entendues dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. Les objets sociaux comprennent les opérations et accords conclus par la Société, sous réserve qu'ils ne sont pas contraires aux objets énumérés ci-dessus.

3.6 La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour son objet et qui sont capables de promouvoir son accomplissement et développement.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **5. Art. 5. Recours limité, Subordination et Interdiction d'assigner.**

5.1 Les droits des Associés sont limités aux actifs de la Société après paiement de tous les créanciers, investisseurs ou détenteur d'autres valeurs mobilières. Toutes les créances que l'associé peut avoir contre la Société (en cette capacité) sont subordonnées aux créances que tout créancier, investisseur ou détenteur d'autres valeurs mobilières pourrait avoir. Aucun associé ne peut (i) assigner la Société en faillite ou, sauf que tel que prévu à l'Article 19 ci-dessous, il peut demander l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation contre la Société ou (ii) saisir quelque actif que ce soit de la Société, à moins que ce ne soit requis de par la loi.

5.2 Conformément à l'article 64 de la Loi Titrisation, tout investisseur dans, et tout créancier de la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société acceptent de ne pas (i) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (ii) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **6. Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par vingt cinq mille (25.000) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

6.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

6.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

6.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**7. Art. 7. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **8. Art. 8. Transfert des parts.**

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre III. - Obligations et autres titres représentatifs d'une dette**

**9. Art. 9. Nominatif ou au porteur.** La Société pourra émettre des obligations et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur. La Société ne peut effectuer des offres publiques prohibées par la Loi ou la Loi Titrisation.

## **Titre IV. - Gérance**

### **10. Art. 10. Gérance.**

10.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront le Conseil de Gérance.

10.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

10.3 Chaque personne en charge de la gestion de la Société est une personne physique et possède les qualifications appropriées ainsi que l'expérience pour être un gérant de la Société.

### **11. Art. 11. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

11.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**12. Art. 12. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

### **13. Art. 13. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.**

13.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

13.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **14. Art. 14. Réunion du Conseil de Gérance.**

14.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

14.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

14.3 Tous les Conseils de Gérance devront se tenir au Luxembourg avec au moins une majorité des gérants assistant au conseil en personne au Luxembourg.

14.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

14.5 Sous réserve de l'article 14.3, l'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée dans la mesure où aucun des gérants n'assiste au conseil par vidéo conférence ou conférence téléphonique depuis le Royaume-Uni ou l'Allemagne et si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

14.6 Pour chaque Conseil de Gérance, les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants et conservés au siège social à Luxembourg.

14.7 Le Conseil de Gérance doit donner toute son attention aux sujets discutés lors des conseils et prendre des décisions sur ces sujets de manière indépendante et dans le meilleur intérêt de la Société.

14.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

## **Titre V. - Assemblée générale des associés**

### **15. Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

## **Titre VI. - Exercice social**

### **16. Art. 16. Exercice social.**

16.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**17. Art. 17. Réviseurs d'entreprises.** La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par le Conseil de Gérance.

### **18. Art. 18. Droit de distribution des parts.**

18.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

18.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

18.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 15.7 ci-dessus.

18.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## **Titre VII. - Liquidation**

### **19. Art. 19. Dissolution et Liquidation.**

19.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

19.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VIII. - Loi applicable**

**20. Art. 20. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi ou la Loi Titrisation.

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.

### *Souscription et Libération du capital social*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales
Oracle Holding S.à r.l. . . . . .	25.000 Parts Sociales
Total . . . . .	25.000 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de vingt cinq mille Euro (EUR 25.000). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de vingt cinq mille Euro (EUR 25.000), qui correspond à un capital social de vingt cinq mille Euro (EUR 25.000), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

### *Constitution de la Société*

Le Notaire confirme qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination Oracle Securitization S.à r.l., avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

### *Assemblée Générale de la Société*

1.- La Partie Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

1.2 Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1.2.1 Martijn Pieter Jan Sinninghe Damsté, legal officer, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

1.2.2 James Garner Smith Macdonald, director, né le 4 février 1950 à Edinburgh, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2.- Le siège social de la Société est établi à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Frais et Acte Notarié*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Partie Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le présent document a été lu à la Partie Comparante représentée par le Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Partie Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44645. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010137937/496.

(100157886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

---

**Ashmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.279.

—  
*Extrait de la résolution du Conseil d'Administration prise le 20 août 2010 a adopté les résolutions suivantes:*

1. L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Patrice Gilson (demeurant au Grand-Duché de Luxembourg), avec effet au 20 août 2010;

2. L'assemblée a élu Monsieur Ian Baillie (demeurant au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) avec effet 20 août 2010, à la fonction d'administrateur sujet l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 27 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ASHMORE SICAV*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Olivier Noel / Paul-Henri Gustin

*Vice President - Transfer Agency / Vice President - Fund Accounting*

Référence de publication: 2010138776/19.

(100158127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

---

**Charlottenburg Capital International Sàr.l. & Cie SECS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 1.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 155.192.

—  
L'un des associés de la société, Charlottenburg Capital International GmbH, a transféré son siège social de 10, Georgsplatz, 30159 Hannover à Aegidientorplatz 2 B, 30159 Hannover, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Charlottenburg Capital International Sàr.l & CIE SECS*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010138784/14.

(100158154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

---

**Mat Force Capital Invest (Holding), Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 114.501.

Par la présente, je dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation me liant avec la société MAT FORCE CAPITAL INVEST (HOLDING) S.A. ainsi que le siège social de la prédite société.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

T. CARDOSO / A. KRONSHAGEN.

Référence de publication: 2010139166/11.

(100159673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Milhemet Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.512.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139168/9.

(100159291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Milhemet Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.512.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139169/9.

(100159292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Milhemet Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.512.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139170/9.

(100159293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Millanesina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 130.700.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139171/9.

(100159501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Miwelhaus Koeune S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7526 Mersch, 4, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 64.400.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010139172/10.

(100159456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Morgan Saddler Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.536.

Par la présente, nous vous informons de notre démission de la fonction de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Luxembourg, le 05 août 2010.

*Pour Alpha Expert S.A.*

Référence de publication: 2010139173/12.

(100159933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Revolia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010139246/12.

(100159430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**RMF Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 149.620.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010139247/12.

(100159900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Romada.Fi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROMADA.FI S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010139248/11.

(100159932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**RSNP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 99, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.822.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RSNP S à r.l.

Référence de publication: 2010139249/10.

(100159324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Shire Investments Limited S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.992.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 octobre 2010*

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant démissionnaire en date du 8 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139250/14.

(100159818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Shire Investments Limited S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.992.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139251/10.

(100159822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**7Miglia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 156.077.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand ten, on the thirtieth of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., having its registered office in 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, here represented by Mr. Frederik Rob, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, By virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2.- Mr. Frederik ROB, prenamed, acting in his personal name.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a public limited company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of 7MIGLIA S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares without a par value.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote of each category. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board. The first chairman shall be appointed by the general meeting.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast of each category. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Nevertheless, the chairman will have a veto right on all decisions taken with the required majority as specified in previous paragraph. In case that the chairman uses his veto right a new board meeting with the items of the agenda that weren't approved is to be convened within ten working days. Decisions on this board will be approved only with the unanimous vote of the remaining directors.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Wednesday of the month of May at 2.00 p.m .

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31<sup>st</sup> December of 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., prenamed, Three hundred and nine shares . . . . .	309
2.- Mr. Frederik ROB, prenamed, One share . . . . .	1
TOTAL: three hundred and ten shares . . . . .	310

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

121937

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 1,300 (one thousand three hundred euro).

*Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three directors.

The following have been elected as directors:

- Mr. Frederik ROB, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Mr. Kris GOORTS, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Mr. Joeri STEEMAN, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor:

Mr. Régis PIVA, private employee, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

*Third resolution*

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

*Fourth resolution*

The company's registered office is located at L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by an French translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., ayant son siège social à 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Frederik ROB, avec adresse professionnelle à 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "7MIGLIA S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration

à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement en votant à la majorité de chaque catégorie. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés de chaque catégorie. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Néanmoins, le président du conseil dispose d'un droit de veto sur toutes les décisions prises à la majorité mentionnée au paragraphe précédent. Lorsque le président utilisera son droit de veto, une nouvelle réunion du conseil délibérant sur le point ayant fait l'objet du veto pourra être convoquée dans les dix jours ouvrables. La décision de ce conseil ne pourra alors être approuvée qu'avec l'accord unanime des administrateurs restants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

#### Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2.- Monsieur Frederik ROB, prénommé, une action . . . . .	<u>1</u>
TOTAL: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300.- (mille trois cents euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

*Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:*

- Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Monsieur Kris GOORTS, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Monsieur Joeri STEEMAN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

*Deuxième résolution*

*Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:*

Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

*Troisième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

*Quatrième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44060. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138059/320.

(100158021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

---

**A.M. Renting Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8342 Olm, 6, rue Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 88.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 18.10.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010139328/15.

(100158376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Aedon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 56.166.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Aedon S.A.

Représentée par M. Stéphane HEPINEUZE

*Administrateur*

Référence de publication: 2010139329/13.

(100158512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

**Aeolus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. Invenergy Wind Europe IV S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.141.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 août 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 août 2010.

Francis KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2010139330/14.

(100158672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

**AltoCumulus, Société Anonyme,****(anc. Mercator Invest S.A.).**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 35.915.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 août 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 août 2010.

Francis KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2010139331/14.

(100158664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

**Adam Offergeld II - Adam Offergeld Luxembourg G.m.b.h. & Co K.G., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 48.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ADAM OFFERGELD II - ADAM OFFERGELD LUXEMBURG G.m.b.h. & CO K.G.**Signatures*

Référence de publication: 2010139335/11.

(100158999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

**Advanced Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 132.425.

Le bilan au 31 Mai 2010, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Advanced Asset Management SICAV*

Signature

Référence de publication: 2010139336/12.

(100158847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**AECOM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Timolux Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 147.316.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 août 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 août 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010139337/14.

(100158680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**All Seas Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 86.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139338/10.

(100158464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Antipodes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 40.744.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010139340/11.

(100158499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Altaire S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Acab S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 77.567.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 09 août 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 août 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010139339/14.

(100158677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Arbalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 54.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139341/10.

(100158764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**BlueLand Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.384.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 October 2010.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010139342/12.

(100159045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Beagle Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.772.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

BEAGLE HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010139343/15.

(100158425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Charterhouse Acorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 156.109.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth of October,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Charterhouse General Partners (VII) Limited, a private limited company acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 1.1, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02197301

duly represented by Ms. Maï N'Diaye, Maître en Droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 23 July, 2010 in London.

2) Charterhouse General Partners (VII) Limited, a private limited company acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 1.2., having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02197301,

duly represented by Ms. Maÿ N'Diaye, Maître en Droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 23 July, 2010 in London.

3) Charterhouse General Partners (VII) Limited, a private limited company acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 2.1., having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02197301,

duly represented by Ms. Maÿ N'Diaye, Maître en Droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 23 July, 2010 in London,

4) Charterhouse General Partners (VII) Limited, a private limited company acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 2.2., having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02197301,

duly represented by Ms. Maÿ N'Diaye, Maître en Droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 23 July, 2010 in London,

5) CCP VII GmbH & Co. KG, a partnership having its registered office at Mainzer Landstr 46, Frankfurt am Main, Germany, registered with the Commercial Register, under registration number HRA 30617, represented by Charterhouse General General Partners (VII) GmbH, its general partner, a private limited company with registered number HRB 53110, and having its registered office at Mainzer Landstr 46, Frankfurt am Main,

duly represented by Ms. Maÿ N'Diaye, Maître en Droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 23 July, 2010 in Frankfurt.

6) Charterhouse General Partners (VII) Limited, a private limited company acting as general partner on behalf of CCP VII Co-investment LP A, B, C, D and E, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02197301,

duly represented by Ms. Maÿ N'Diaye, Maître en Droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 23 July, 2010 in London.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in its here-above stated capacity, have drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which they declare organised as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and the executives of such group in accordance with any incentive programme which may be entered into from time to time by the companies of the group.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Charterhouse Acorn S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twentyfive Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager (s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of management composed of at least one (1) class A Manager, one (1) class B Manager and one class (1) C Manager, whose members need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one class A Manager, one class B Manager and one class C Manager. In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of such sole manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of management may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of management shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of management, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of management.

In dealings with third parties, the sole manager / board of management has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of management shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of management, but in his absence, the board of management may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of management must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of management.

Any member may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of management shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of April and ends on the thirty-first of March.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of March, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The manager, the board of management or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of management no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

1) Charterhouse General Partners (VII) Limited acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 1.1. ....	132 shares
2) Charterhouse General Partners (VII) Limited acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 1.2. ....	117 shares
3) Charterhouse General Partners (VII) Limited acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 2.1. ....	164 shares
4) Charterhouse General Partners (VII) Limited acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 2.2. ....	70 shares
5) CCP VII GmbH & Co. KG acting as co-managing limited partner of Charterhouse General Partners (VII) GmbH. ....	12 shares
6) Charterhouse General Partners (VII) Limited acting as general partner on behalf of CCP VII Co-investment LP A, B, C, D, and E. ....	5 shares
<b>TOTAL</b> .....	<b>500 shares</b>

All the shares have been entirely paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 March 2011.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as members of the board of management of the Company:

- class A manager: Charterhouse Corporate Directors Limited, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02260243;

- class B manager: Marc Elvinger, maître en droit, born on 10 January 1975 in Luxembourg, residing at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg;

- class C manager: Alan Dundon, expert comptable, born on 18 April 1966 in Dublin, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

3. The members of the board of management are appointed for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1) Charterhouse General Partners (VII) Limited, une private limited company agissant en tant qu'associé commandité de CCP VII LP NO. 1.1, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, Royaume-Uni, enregistrée à la Companies' house, sous le numéro 02197301,

représentée par Mlle Maÿ N'Diaye, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet à Londres.

2) Charterhouse General Partners (VII) Limited, une private limited company agissant en tant qu'associé commandité de CCP VII LP NO. 1.2, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, Royaume-Uni, enregistrée à la Companies' house, sous le numéro 02197301,

représentée par Mlle Maÿ N'Diaye, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet à Londres.

3) Charterhouse General Partners (VII) Limited, une private limited company agissant en tant qu'associé commandité de CCP VII LP NO. 2.1, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, Royaume-Uni, enregistrée à la Companies' house, sous le numéro 02197301,

représentée par Mlle Maÿ N'Diaye, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet à Londres.

4) Charterhouse General Partners (VII) Limited, une private limited company agissant en tant qu'associé commandité de CCP VII LP NO. 2.2, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, Royaume-Uni, enregistrée à la Companies' house, sous le numéro 02197301,

représentée par Mlle Maÿ N'Diaye, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet à Londres.

5) CCP VII GmbH & Co. KG, un partnership ayant son siège social à Mainzer Landstr. 46, Francfort-sur-le-Main, Allemagne, représentée par Charterhouse General Partners (VII) GmbH, son general partner, une société à responsabilité limitée enregistrée sous le numéro HRB 53110 et ayant son siège social à Mainzer Landstr 46, Francfort-sur-le-Main,

représentée par Mlle Maÿ N'Diaye, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet à Francfort.

6) Charterhouse General Partners (VII) Limited, une private limited company agissant en tant qu'associé commandité de CCP VII Co-investment LP A, B, C, D and E, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, Royaume-Uni, enregistrée à la Companies' house, sous le numéro 02197301,

représentée par Mlle May N'Diaye, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet à Londres.

Les procurations signées «ne varietur» par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que les cadres du groupe conformément à des programmes de motivation pouvant être effectués périodiquement par les sociétés du groupe.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Charterhouse Acorn S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance formé par au moins un (1) gérant de classe A, un (1) gérant de classe B et un (1) gérant de classe C, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en

toutes circonstances par la signature conjointe de un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique / conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **D. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

### E. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Charterhouse General Partners (VII) Limited acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 1.1. ....	132 parts sociales
2) Charterhouse General Partners (VII) Limited acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 1.2. ....	117 parts sociales
3) Charterhouse General Partners (VII) Limited acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 2.1. ....	164 parts sociales
4) Charterhouse General Partners (VII) Limited acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 2.2. ....	70 parts sociales
5) CCP VII GmbH & Co. KG acting as co-managing limited partner of Charterhouse General Partners (VII) GmbH. ....	12 parts sociales
6) Charterhouse General Partners (VII) Limited Acting as general partner of CCP VII Co-Investment LP A, B, C, D, and E. ....	5 parts sociales
TOTAL: .....	500 parts sociales

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2011.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société est établi au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.
- Sont nommés comme membres du conseil de gérance:
  - gérant de classe A: Charterhouse Corporate Directors Limited, ayant son siège social Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, enregistré auprès du Companies' house, sous le numéro 02260243;
  - gérant de classe B: Marc Elvinger, maître en droit, né le 10 janvier 1975 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg;
  - gérant de classe C: Alan Dundon, expert comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.
- Les mandats des membres du conseil de gérance sont établis pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. N'DIAYE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43758. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010138457/392.

(100158820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Real Shopfitting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 138.394.

*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 11. August 2010*

Die Gesellschafterversammlung beschliesst Herrn Patrick Bold, geboren am 16. Oktober 1964 in Breisach am Rhein, Deutschland, privatansässig in D-66459 Kirkel, Ortsteil Kirkel-Neuhäusel, Rohrbacher Weg 15, zur Zeit technischer Geschäftsführer, zum weiteren administrativen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Gesellschaft wird bei allen Transaktionen in den Bereichen Bauunternehmer / Maurer und Betonbauer, Gipser- und Fassadenmacher / Stuckateur und Installateur / Heizungsbauer durch gemeinsame Unterschrift eines administrativen Geschäftsführers und des zuständigen technischen Geschäftsführers in diesem Bereich vertreten.

Der administrative Geschäftsführer Herr Patrick Bold kann bei allen anderen Bereichen die Gesellschaft nur mit der gemeinsamen Unterschrift von Herrn Michael Betz verpflichten.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19. Oktober 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010139241/19.

(100159363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Resadero Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.991.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 septembre 2010*

1. M. Alex LEGRAND a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour RESADERO INVESTMENTS SA*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010139245/16.

(100159576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Reima sàrl, Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-9170 Mertzig, 1, Zanerknupp.

R.C.S. Luxembourg B 141.458.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour REIMA sàrl*

Référence de publication: 2010139243/10.

(100159319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Remasi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139244/10.

(100159886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Snakes & Doves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 2, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 142.614.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2010139252/12.

(100159902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Spimelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 108.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signatures*

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010139253/12.

(100159656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Sabrine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 28.761.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SABRINE II S.à r.l.*

Référence de publication: 2010139258/10.

(100159325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Serveco A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 81.016.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010139265/12.

(100159901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Service Photo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010139266/12.

(100159741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Libra Fund II (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.113.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Libra Fund (Luxembourg), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 146.433,

duly represented by Lauren Harris, attorney, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered Office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Libra Fund II (Luxembourg)" (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

#### **Art. 4. Registered Office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

### **B. Share capital - Shares - Register of Shareholders - Ownership and Transfer of Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company has a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

#### **Art. 7. Register of Shareholders.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter of his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and Transfer of Shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers or by any two of its members, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the

shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General Meeting of Shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the General Meeting of Shareholders.**

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law.

#### **Art. 10. Convening General Meetings of Shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of General Meetings of Shareholders.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share is entitled to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons

taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the Articles of Association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

**Art. 13. Minutes of General Meetings of Shareholders.**

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers or by any two of its members, as the case may be.

## D. Management

**Art. 14. Powers of the Board of Managers.**

14.1 The Company shall be managed by several managers, who need not be shareholders of the Company. The managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The board of managers shall be composed of two classes of managers, A and B. A majority of the members of the board of managers shall be Luxembourg residents.

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 15. Composition of the Board of Managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who need neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 16. Election and Removal of Managers and Term of the Office.**

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also a shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the Board of Managers.**

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 18. Conduct of meetings of the Board of Managers.**

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meetings of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

**18.2 Quorum**

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

**18.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have an additional vote even in the case of a tie.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction.

**Art. 19. Minutes of Meetings of the Board of Managers.**

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers or by any two of its members.

**Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any A manager together with any B manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person (s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**E. Supervision****Art. 21. Statutory Auditor(s) - Independent Auditor(s).**

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

## F. Financial Year - Profits - Interim Dividends

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

### Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

### Art. 24. Interim Dividends - Share Premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) if the Company has an auditor, such auditor has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

## G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

## H. Governing Law

**Art. 26. Governing Law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### *Transitional Provisions*

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2011.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

Libra Fund (Luxembourg), aforementioned, paid twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in subscription for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,500.-.

### *General Meeting of Shareholders*

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).

2. The following person is appointed A manager of the Company for an indefinite period:

- Libra Advisors, LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of New York, having its registered office at 909 Third Avenue, 29<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022 U.S.A., registered with the Department of State of the State of New York, Division of Corporations having Employer Identification Number 13-3983473.

3. The following persons are appointed B managers of the Company for an indefinite period:

- Frédéric Gardeur, manager, born on 11 July 1972 in Messancy, Belgium, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and
- Laetitia Jolival, manager, born on 29 May 1984 in Thionville, France, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

4. The address of the Company's registered office is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six octobre.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Libra Fund (Luxembourg), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'inscription B 146.433,

dûment représentée par Lauren Harris, attorney, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

#### A. Nom - Durée - Objet - Siège Social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Libra Fund II (Luxembourg)» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **B. Capital Social - Parts Sociales - Registre des Associés - Propriété et Transfert des Parts Sociales**

##### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

##### **Art. 6. Parts Sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

##### **Art. 7. Registre des Associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

##### **Art. 8. Propriété et Transfert de Parts Sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

## C. Assemblée Générale des Associés

### Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi.

### Art. 10. Convocation de l'Assemblée Générale des Associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

### Art. 11. Conduite de l'Assemblée Générale des Associés - Vote par Résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des Statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 13. Procès-Verbaux des Assemblées Générales des Associés.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants, le cas échéant.

## D. Gestion

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

14.1 La Société sera gérée par plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. Les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Le conseil de gérance est composé de deux catégories de gérants, à savoir A et B. La majorité des membres du conseil de gérance seront résidents luxembourgeois.

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 15. Composition du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

**Art. 16. Election et Révocation des Gérants et Terme du Mandat.**

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

**Art. 17. Convocation des Réunions du Conseil de Gérance.**

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

**Art. 18. Conduite des Réunions du Conseil de Gérance.**

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant.

#### **Art. 19. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Gérance.**

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

**Art. 20. Rapports avec les Tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de tout gérant A avec tout gérant B ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

### **E. Surveillance de la Société**

#### **Art. 21. Commissaire(s) aux Comptes Statutaire(s) - Réviseur(s) d'Entreprises.**

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

### **F. Exercice Social - Bénéfices - Dividendes Provisaires**

**Art. 22. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### **Art. 23. Bénéfices.**

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

### **Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## **G. Liquidation**

**Art. 25. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

## **H. Loi Applicable**

**Art. 26. Loi Applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2011.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Libra Fund (Luxembourg), susnommée, a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour une souscription à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

### *Assemblée Générale des Associés*

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).

2. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Libra Advisors, LLC, une société à responsabilité limitée existant selon les lois de l'Etat de New York, ayant son siège social à 909 Third Avenue, 29<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022 U.S.A., enregistrée auprès du Department of State of the State of New York, Division of Corporations, ayant l'Employer Identification Number 13-3983473.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Frédéric Gardeur, administrateur de sociétés, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et

- Laetitia Jolival, administrateur de sociétés, née le 29 mai 1984 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARRIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44507. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138580/652.

(100158919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Sterling Equity Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 52.788.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 octobre 2010*

L'assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas Kruchten, administrateur et administrateur-délégué de la société, survenu en date du 12 septembre 2010.

Monsieur Laurent Barnich, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élu aux postes d'administrateur et administrateur-délégué de la société. Ses mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010139256/15.

(100159695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Sabemaf Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 56.252.

—  
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2010139257/14.

(100160022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**SCIRRUS, société civile particulière, Société Civile Particulière.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg E 216.

—  
La nouvelle adresse de M. Alexandre NADJMAIE est la suivante:

38, rue de Varenne, F-75007 PARIS.

Pour extrait conforme  
Signatures

Référence de publication: 2010139264/11.

(100159518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Skirnerinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.718.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.10.10.

Référence de publication: 2010139267/10.

(100159195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Soc-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3878 Schifflange, 30, Chemin Vert.

R.C.S. Luxembourg B 63.256.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139268/10.

(100159404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Soc-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3878 Schifflange, 30, Chemin Vert.

R.C.S. Luxembourg B 63.256.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139269/10.

(100159405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**SORETE S.A., Société de Recherche Thérapeutique Endovasculaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 81.970.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139270/9.

(100159556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Sogefinlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.527.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Claude GEIBEN

Liquidateur

Référence de publication: 2010139272/12.

(100159588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Superga Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUPERGA LUS S.A.

B. PRUDHOMME / J-R. BARTOLINI

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010139275/12.

(100159987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Sylvex S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 40.302.

La Fiduciaire D+C S.à r.l, avec siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège établi en ses locaux, 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

SYLVEX S.A. n'a donc plus de siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Fiduciaire D+C S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010139276/13.

(100159812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Motus Advisory S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 79.639.

L'an deux mil dix, le quatrième jour d'octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme „MOTUS ADVISORY S.A. “, avec siège social au 14b, rue des Violettes L – 8023 Strassen, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 79639, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 janvier 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 février 2001, numéro 84.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 28 novembre 2008, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 53 du 9 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Ramos, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvia Nalepa, employée privée, demeurant professionnellement au 41 Op Bierg L – 8217 Mamer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L - 8023 Strassen, 14B, rue des Violettes à L - 8217 Mamer, 41, Op Bierg et modification subséquente des statuts.

2. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l' actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l' actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L - 8023 Strassen, 14B, rue des Violettes à L - 8217 Mamer, 41, Op Bierg et de modifier en conséquence l'article 4 première phrase des statuts qui aura la teneur suivante:

**Version française**

«**Art. 4. première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer au Grand-Duché de Luxembourg.»

**Version anglaise**

**Art. 4. first sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Mamer, in the Grand Duchy of Luxembourg.»

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et français des articles des statuts nouvellement rédigés, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Sylvie Ramos, Sylvia Nalepa, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 octobre 2010 LAC / 2010/ 44913 Reçu soixante quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139174/63.

(100160005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Magnolia Source S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139162/10.

(100159634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Aquarius Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.904.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010138886/9.

(100159993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.